

REPUBLIQUE RWANDAISE
NZAMURAMBAMO FREDERIC

COMPTABILITE

doc
(1)

page
(3)

8/3/1988

NZAMURAMBAHO Frédéric

B.P. 150

KIGALI.-

C/O Gestion des crédits
MINITRAPE exclusivement

11 MARS 1988

FACTURE

Le gouvernement rwandais, MINITRAPE doit à Monsieur NZAMURAMBAHO Frédéric la somme de "UN MILLION CENT QUARANTE MILLE" francs rwandais (1.140.000 FRW) pour lui avoir fourni 3 000 fagots de roseaux à 400 FRW/fagot avec une réduction de 5 % (soit $3\ 000 \times 400 - 3\ 000 \times 400 \times 5/100$).

Certifié sincère et véritable et arrêté à la somme de "UN MILLION CENT QUARANTE MILLE" francs rwandais.

Fait à Kigali, le 08 Mars 1988

NZAMURAMBAHO Frédéric

Tout réception conforme
de matériaux

NWIHANGWE JUV
Chef de Division Travaux
de BE
9/3/88

Vu pour vérification, copier, imputation.
à charge de ... 18.150.202.1503
Inscrit sous poste ... 78 ... du 24/2/88
Kigali, le ... 9/3/88

C.P. 150 de 14/3/1988

REPUBLIQUE RWANDAISE

BON DE COMMANDE N° 389/B/87

SERVICE BC Budget ord Article 18115020215 Littera 03

FOURNISSEUR Nzamurambaho F. A LIVRER à MINITRAPE

Quantité	Designation	Prix unitaire	Prix total
3000	paquets de roseaux 5% de remise	400	1200000 - 60000
	<i>Pour le magasin Central</i>		
	Nous disons: un million cent quarante mille francs rwandais		



Visa du service du budget et du contrôle.

Total 1140000 frw

Kigali, le 18/06/1987

Inscrit fiche mod. 1 Poste No 78 du 24/21 19 88

Le (son) Gestionnaire de Crédits
Ndatwari Patrice Ngabe